

CERTIFICAT DE CONFORMITE DU CONTROLE DE LA PRODUCTION EN USINE

N° 0380-CPR-4146

Dans le cadre du Règlement (UE) n° 305/2011 du parlement Européen et du conseil du 09 mars 2011 établissant des conditions harmonisées de commercialisation pour les produits de construction et abrogeant la directive 89/106/CEE du Conseil, il a été établi que pour le produit :

BOIS DE STRUCTURE A SECTION RECTANGULAIRE

Produit par : SCHILLIGER BOIS SAS

Fabriqué dans l'usine située : 68600 - VOLGELSHEIM

FCBA, en tant qu'organisme notifié n° 0380, a réalisé l'inspection initiale de l'établissement et du contrôle de la production en usine et réalise la surveillance, l'évaluation et l'appréciation permanente du contrôle de la production en usine (système 2+).

Ce certificat atteste que toutes les dispositions concernant l'attestation de conformité du contrôle de la production en usine décrites dans la spécification technique harmonisée de référence **NF EN 14081-1 +A1 (avril 2011)** sont appliquées.

Ce certificat est délivré pour la première fois dans le cadre du RPC le **13 mars 2014** et, sauf retrait ou suspension, demeure valide tant que les conditions précisées dans la spécification technique harmonisée de référence, les conditions de fabrication en usine et le contrôle de la production en usine restent conformes.

La liste des certificats de conformité valides est disponible sur le site www.fcba.fr.

Siège social
10, rue Gallée
77420 Champs-sur-Marne
Tél +33 (0)1 72 84 97 84

www.fcba.fr

Délivré le 14 avril 2015
Numéro de Certificat : 0435/2015

Pour l'Organisme Certificateur,
LE DIRECTEUR CERTIFICATION
Alain HOCQUET

